



République Française

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal de la Commune se réunira en séance ordinaire le :
Jeudi 7 décembre 2023 à 20 heures 45
en salle du Conseil Municipal

La séance sera diffusée sur Internet en direct

Pour suivre le conseil municipal en direct :

rendez-vous le **jeudi 7 décembre à 20h45** sur
la page d'accueil du site internet
de la ville <https://marolles-en-hurepoix.fr/>
puis cliquez sur :

« Conseil municipal du 7 décembre : suivre le direct »

ORDRE DU JOUR

1. Budget Principal : Anticipation de crédits.
2. Désignation d'un référent déontologue.
3. Nouvelle convention financière entre les communes du secteur d'activité du RASED (réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté) – Approbation et autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention.
4. Délibération de principe relative à l'adoption des futures conventions en flux des logements sociaux sur le patrimoine des bailleurs dont la commune de Marolles-en-Hurepoix est réservataire.
5. Adhésion à la centrale d'achat régionale proposée par la région d'Ile de France.

6. Avis du Conseil Municipal relatif à une demande de cession d'espaces publics rue du Clos Neuf.
7. Lancement de l'élaboration des zones d'accélération d'énergies renouvelables.
8. Règlement intérieur du Service Enfance – Rectification d'une erreur matérielle.
9. Réflexion relative au devoir de mémoire pour les victimes d'attentats.
10. Dérogation au repos dominical dans les commerces de détail en 2024.
11. Motion du conseil municipal relative à un appel pour une refonte des mécanismes de financement des départements et une préservation indispensable des finances des communes.
12. Rapport d'activités CDEA 2022.
13. Compte-rendu des actes effectués par le maire par délégation du Conseil Municipal, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.
14. Compte-rendu de la Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne et des différents syndicats.
15. Questions diverses.

Marolles-en-Hurepoix, le 1^{er} décembre 2023

Georges JOUBERT,

Maire

